



DEMANDE DE PARTICIPATION « Marchés nocturnes » d'Abbeville
« Conditions particulières »

Les vendredis 4, 18 juillet et 1^{er} août 2025



Je soussigné(e) : _____

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mobile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail : _____ @ _____

N° Kbis/Registre du Commerce : _____

Secteur d'activité commerciale :

- ☐ Alimentaire – (précisez) :
- ☐ Restauration – Food-truck – (précisez) :
- ☐ Artisanat – (précisez) :
- ☐ Vêtements / Chaussures / Accessoires
- ☐ Jouets / Jeux
- ☐ Bijoux
- ☐ Autres (précisez) :

→ JOINDRE la liste complète des produits (sur papier libre)

ATTENTION : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE VENDRE DE L'ALCOOL SUPÉRIEUR À 18° SUR LA VOIE PUBLIQUE (ARTICLES L3321-1 ET L3322-6 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE).

Les « Marchés nocturnes » se dérouleront les **vendredis 4, 18 juillet et 1^{er} août 2025**.

Horaires d'ouvertures : de 17h00 à 22h00. L'installation des exposants se fera à partir de 15h00 et jusque 16h45 au maximum. **Aucun véhicule ne pourra rester sur le stand ou sur la zone fermée à la circulation.**

ATTENTION : Le site sera sous vidéo surveillance.

- | | |
|---|---|
| ☐ 4 juillet 2025,
☐ 18 juillet 2025,
☐ 1 ^{er} août 2025. | ☐ En dessous de 5 mètres linéaires : 15,00 € / vendredi
☐ Au-dessus de 5 mètres linéaires : 30,00 € / vendredi
☐ Chalet : 60,00 € / vendredi,
☐ Restauration – Food-truck : 50,00 € / vendredi |
| Branchement électrique (4 kW) : ☐ Oui ☐ Non
Si branchement électrique, préciser le matériel installé : | ☐ Forfait électricité : 1,50 € / vendredi. |

À joindre à votre demande :

- ☐ Le DOSSIER DE PRÉSENTATION de vos produits avec photos et description complète ;
- ☐ Un CERTIFICAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE incluant les dates des « Marchés nocturnes » ;
- ☐ Un EXTRAIT KBIS DE MOINS DE 3 MOIS ;
- ☐ Les CONDITIONS GÉNÉRALES signées ;
- ☐ Un CHÈQUE à l'ordre du Pôle Animation Événementiel - **Chèque encaissable dès acceptation du dossier ;**

Dossier à retourner impérativement avant le 21 mars 2025, au Pôle Événementiel de la Mairie d'Abbeville.

ATTENTION : la présente demande ne vaut pas acceptation ferme et définitive de la part de la Mairie d'Abbeville. Tout dossier incomplet ne sera pas exploitable et vous sera retourné.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025

Signature et cachet :